

# COMMUNE DE FLORENVILLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que dans le cadre de la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, le Programme de gestion durable de l'azote a été mise à jour et est soumis à une enquête publique sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
08/08/2022	16/08/2022	Administration Communale de Florenville,  Le 30/09/2022 à 11 h.	Patricia Rober  061/32.51.79  Patricia.rober@florenville.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête sur rendez-vous auprès de la personne de contact.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites au moyen du formulaire électronique disponible en ligne sur <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>. A défaut, il peut les adresser à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

<b>Programme de gestion durable de l'azote</b>
Via courriel : <a href="mailto:enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be">enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be</a> ou par courrier au Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Département de l'Environnement et de l'Eau, Enquête publique PGDA Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Florenville , le 08/08/2022.

Par le Collège,

La Directrice Générale ff

La Bourgmestre

A. POINT

Chr. SCHOLER

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. A la suite de l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.